



Compte rendu de l'Assemblée Générale 2023

L'assemblée Générale du CCSM s'est tenue le mercredi 4 octobre 2023 au Cercle Philharmonique dans la salle sise au 1^{er} étage.

Accueil

L'accueil des adhérents a été fait par Nicolas LIGIER et Joël VAQUETTE :

Fiche de présence : **29 signatures, 8 excusés - Procuration** (une par adhérent) **9** soit un total de **38 adhérents présents ou représentés** sur les **104** membres du club à jour de leur cotisation pour l'année 2022/2023. Le **quorum** est donc **atteint**.

Cotisation sept 2023 – fin déc. 2024 : 9 règlements par chèque, 2 en espèces. Autre mode de règlement : par virement bancaire : **IBAN : Crédit Agricole St Maximin FR76 1910 6000 1303 5640 1000 518**

Le président Rolf ILLMANN rappelle l'**ordre du jour** et remercie les adhérents de leur présence.

AGE de 18h30 à 19h00 : modification des **statuts** soumise au vote.

AG plénière de 19h00 à 20h00 :

- Mot du président - **rapport d'activité et bilan financier** soumis au vote.
- Budget prévisionnel pour information.
- Appel à candidature pour un responsable sécurité, un responsable pour chaque section : route VTT et Ecole de Cyclisme et un secrétaire.
- Election de nouveaux membres pour le comité directeur.
- Bilan de l'école de vélo et nouvelle orientation.
- Proposition de nouveaux maillots.
- Questions diverses et clôture par un apéritif.



ASSEMBLEE EXTRAORDINNAIRE : AGE

Modification des statuts soumis au vote. *Document complet joint au compte rendu en annexe.*

Les statuts présentés avec les modifications sont votés à l'unanimité.

La présentation des statuts du CCSM est faite par Rolf ILLMANN au **rétroprojecteur**. Les **modifications** sont inscrites en **rouge**. **Les articles 2 4 7 3 9 10 11 12 13 et 14 restent inchangés.**

Article 1. Officialisation de l'Ecole de Cycliste.

Les enfants de moins de 16 ans sont accueillis dans une structure nommée Ecole de Cyclisme qui les encadre avec des personnes formées/diplômées par l'une des fédérations auxquelles appartient le club.

Article 3. Membres d'honneur.

Sont membres d'honneur de fait, les adhérents de plus de 80 ans appartenant au club depuis plus de 3 ans.

Article 5. Double affiliation.

L'association est affiliée à la FEDERATION FRANCAISE DE CYCLISME FFvélo ainsi qu'à la FEDERATION FRANCAISE DE CYCLISME FFC.

Article 6. Elargissement du comité directeur. Retour à l'année civile. Prise en charge des licences.

Comité directeur pouvant aller jusqu'à 10 membres pour la durée d'une olympiade (4 ans).

Comité directeur élu jusqu'au 31 mois d'août 2024, reporté au 31 décembre 2024.

L'exercice annuel de l'association débute au 1^{er} janvier... pour se terminer le 31 décembre. L'AG se tiendra durant le mois de janvier... Sauf l'exercice débutant le 1^{er} septembre 2023 qui se terminera le 31 décembre 2024.

Les membres du bureau sont impérativement licenciés à la FFC et à la FFvélo.

Les licences des membres du Bureau sont prises en charge par le club.

Le Comité directeur sera à priori constitué de deux responsables pour chaque section : route VTT, Ecole de cyclisme, ainsi que d'un responsable sécurité en plus des trois membres du bureau.

Article 8. L'Assemblée Générale.

Elle approuve par vote le compte rendu d'activité et les comptes de l'exercice clos, est informé du budget de l'exercice suivant...

Les présents statuts ont été adoptés en Assemblée Générale extraordinaire tenue à Saint Maximin le 4 octobre 2023, sous la présidence de **Rolf ILLMANN** assisté des membres du comité directeur, **Joël VAQUETTE**, **Maurice Le CAIN**, **Jacques BIREAUD** et **Nicolas LIGIER**.



ASSEMBLEE GENERALE : AG plénière.

Mot du président.

Remerciements à tous les **bénévoles** qui participent à la vie du club et réitérés par moi-même dans mon rapport d'activité (*liste non exhaustive, veuillez excuser nos oublis*) soit :

- **aux traceurs des parcours** : **Sylvain BANDIERA** dans un premier temps pour ses parcours édités avant chaque sortie et à **Jacquie ROSANO** pour ses parcours édités au mois.
- **aux bénévoles** qui ont apporté leur **aide précieuse et indispensable** aux activités du club soit lors de la **MAXIMINOISE** pour le fléchage, la distribution de flyers, l'accueil, le service à l'aïoli... - et lors du **Forum des Associations** : **Laurence et Mark MILES, Fabrice AMIGUES, Didier BASSELET et son épouse, Bernard SEJALLON, Jacques BIREAU, Éric SPIQUEL et Jacques VISENTIN.**
- **aux encadrants de l'Ecole de cyclisme** : **Nicolas LIGIER, Géraldine LAROSE, Elodie BURGIO, Julie PESCE, le jeune DORIAN KERDRAON, Laurent SAGNIERES, Joël VAQUETTE qui poursuivent et Jean-Noël DUPAY et « Régis DIDIER »** qui n'ont pas souhaité continuer.

Historique et évolution du club.

Le CCSM est devenu par la force des années un **club vieillissant** composé essentiellement pour la **section route** de **retraités**. La pratique est essentiellement de type **cyclotourisme** et de type cyclosportive pour quelques éléments mais qui depuis ces derniers temps ne participent plus aux cyclosportives... La création de la **section VTT** composée essentiellement d'**actifs** et l'ouverture de **l'Ecole de cyclisme** a permis de très nettement baisser la moyenne d'âge et pour cette dernière de retrouver une **orientation compétition** qui existait dans les premières années du CCSM.

Sécurité.

Nous pratiquons une activité dans un espace ouvert à partager. Ce partage de la chaussée et la **cohabitation** entre usagers de la route, **cyclistes** et **automobilistes** devient de plus en plus **difficile et problématique**. Mais chacun a sa **part de responsabilité**. **Francis NOTTIN** souligne le **manque de respect** de certains d'entre nous **aux feux tricolores...** Les **vététistes** ont à partager leur pratique avec les **chasseurs** dans des **domaines publics** et **privés** et doivent absolument respecter la réglementation en vigueur.

Assurance et licence.

La **cotisation** demeure inchangée et reste fixée à **30 euros**. Mais face aux risques précités et du fait de notre pratique en **groupe**, nous faisons le constat que **peu d'adhérents du CCSM souscrivent une assurance** auprès de la **FFvélo** ou de la **FFC**. Si notre **assurance habitation** couvre dans le cadre de la **responsabilité civile** le cycliste et son matériel pour une **pratique individuelle**, il n'en est pas moins sûr que cette garantie fonctionne pour une **pratique en peloton** d'autant qu'en cas de chute collective (*Joël en a fait à deux reprises la triste expérience*) les responsabilités sont très difficiles à déterminer.



Propos corroborés par Laurent SAGNIERES. Nous vous invitons à vous **renseigner auprès de votre compagnie d'assurance et vous encourageons à vous licencier**. Vincent POURREAU fait remarquer que lors de la présidence de Michel Lay les adhérents signaient **une décharge de responsabilité du club en cas d'accident**. Certains clubs intègrent même le coût de la licence comme c'est d'ailleurs le cas pour l'Ecole de cyclisme du CCSM.

Rapport d'activité soumis au vote. *Rapport qui vous a été transmis avant l'AG*

L'approbation du rapport d'activité présenté par Joël est votée à l'unanimité.

La présentation s'est faite sur les points suivants :

Effectif : **104 adhérents** à jour de leur cotisation et répartis au sein de l'une ou plusieurs sections qui composent le club soit la **Route, le VTT et l'Ecole de cyclisme**.

Section VTT.

- Plus de **20 vététistes**, actifs pour la plupart dont 2/3 en VTTAE.
- La Communication se fait via **WhatsApp vététistes Saint Maximin**.
- Sorties le **Dimanche matin** : place Malherbe 8h00 ou 8h30 et 9h00 l'hiver.
- Participation à de nombreuses sorties dans les randonnées extérieures dont le ROC d'AZUR.

Section Route.

- Une petite **soixantaine** de cyclistes pour la plupart **retraités** répartis en **3 groupes** de niveau, quelques-uns roulent avec une assistance électrique.
- La Communication se fait par WhatsApp **Les parcours du CCSM et Cyclistes de St Maximin**
- Sorties : Place Malherbe **lundi et jeudi** 8 h00 lors des beaux jours, puis 13h00 l'hiver.
- Sorties du **dimanche** difficiles à fédérer du monde, pratique irrégulière...
- Participation à la MAXIMINOISE : une petite trentaine d'adhérents, mais très peu de volontaires pour les sorties dans les randonnées extérieures hormis la concentration de Bras.
- Des sorties exceptionnelles « sauvages » : le tour du lac de Sainte Croix et le tour du Luberon pour le groupe 1.

- La MAXIMINOISE.

Au calendrier de la FFvélo. Beau succès à la randonnée et à l'aïoli. Environ **90** participants, de nombreux clubs extérieurs représentés et environ 1/3 des adhérents du CCSM.

3 parcours fléchés et QRcode, sans ravitaillement cette année faute d'adhérents volontaires, mais nécessaire les années à venir.

Le grand regret porte sur le manque de volontaires, excepté ceux déjà cités, et le coté consommériste, peu enclin à souder un club qui recherche la convivialité.



La Maximinoise **VTT** a été annulé faute d'encadrants disponibles et doit être reprise l'an prochain.

Une **Soirée galette des rois** a eu lieu samedi 11 janvier 2023 au Cercle Philharmonique.

Seulement **38 présents** sur 104 adhérents auxquels il faut ajouter les conjoints ou conjointes.

Propositions de sorties vélo et d'événements exceptionnels.

Le tour du lac de Sainte Croix. La visite des Basses Gorges du Verdon au départ de Quinson en bateau électrique, canoë kayak ou stand-up paddle avec pique-nique ou restaurant, *proposé par Joël.*

Nous vous sollicitons pour **d'autres propositions** qui vous feraient plaisir, permettant de nous rencontrer au-delà de nos tours cyclistes habituels et souhaitons votre aide à l'organisation.

Forum des Associations du samedi 9 septembre.

- Une dizaine de contacts établis Route et VTT.
- plus de 20 contacts et inscriptions à l'Ecole de cyclisme.

Rapport financier soumis au vote. *Rapport qui vous a été transmis avant l'AG*

Le **rapport financier présenté par Maurice Le CAIN est validé à l'unanimité**, sauf abstention de Maurice Le CAIN en sa qualité de trésorier.

Le compte des résultats du 1/09/2022 au 31/08/2023 fait état d'un excédent de **4966,40 €**.

Budget prévisionnel 2023/2024 pour information.

Présenté par **Maurice Le CAIN** et commenté par **Rolf ILLMANN** et **Nicolas LIGIER**.

Quelques points majeurs :

Revenus : 2100€ de cotisations, 6300€ de licences, 3500€ de sponsor, 4400€ de reprise sur provision, 1000€ de subvention, 600€ de location de vélos, 1400€ de Maximinoise et 1000€ de vente de maillots.

Dépenses : 500€ pt matériels, 4700€ de maillots, 4500,00€ pour 12 vélos de prêt pour l'école de cyclisme, 340€ de fournitures diverses, 3660€ de licences, 100€ d'affiches, etc.

Total des dépenses prévues **20380,00€** qui équilibrent les recettes prévues pour la même somme.

Responsable par section et référent sécurité.

Après appel à candidature, le comité directeur est élargi à 6 membres, **Didier BASSELET** étant élu à l'unanimité.

La proposition du remplacement de **Joël VAQUETTE** à la fonction de **secrétaire** n'ayant pas abouti, ce dernier continuera à l'exercer jusqu'à la fin de l'année civile.

La proposition faite à **Francis NOTTIN** d'être **référént sécurité**, très soucieux du respect des règles du code de la route, n'est pas retenue par ce dernier.



A ce jour aucun volontaire pour représenter la section VTT. Il sera de nouveau prochainement fait appel à candidature.

Pour le **réfèrent sécurité** nous ferons appel à **Pierre Armand** actuellement en mission et non joignable en espérant une réponse positive de sa part.

Section Ecole de cyclisme. Présenté par **Nicolas LIGIER** et **Rolf ILLMANN**.

Bilan de l'année 2022/2023.

- **35** enfants de 5 à 11 ans : **28** garçons et **7** filles.
- **11** bénévoles actifs et retraités.
- formation **SST** et formation de **N1** à la FFvélo : animateur de club.
- Séances le samedi **après-midi** de 14h00 à 16h30 à Henri Matisse, au Pump track de Saint Maximin et de Nans-les-Pins, dans la plaine de Saint Mitre et au canal.
- Animations avant chaque vacances scolaire : gouter crêpes, gouter de Noël, chasse aux œufs ...
- Récompenses en fin d'année (médailles et coupes).

Evolution pour l'année 2023/2024.

- **8** bénévoles actifs et retraités **formés SST** et FFvélo **diplômés**.
 - Nouvelle cotisation : **170€** incluant l'adhésion, la licence **FFC** et une tenue : cuissard et maillot.
 - Séances le **samedi matin** : Enfants de 6 à 8 ans de 9 h00 à 10h45 et enfants de 9 à 11 ans de 10h45 à 12h00 et mêmes lieux de pratique que l'an passé.
 - **(re-)Adhésion à la FFC** - pour une approche de la compétition type **cyclocross** :
pour le premier trimestre participation dimanche 5 novembre au mini CROSS DE LA CADIERE D'AZUR et le 17 décembre participation au MINI CROSS du VS Hyérois.
 - et pour une orientation **vélo de route** dans l'esprit du SRAV (savoir rouler à vélo) validation mise en place par l'Education Nationale depuis 2018, mais pas encore réalisée par les écoles de St Maximin.
- Nous allons demander, pour une partie des encadrants, une **formation FFC**.
- **Achat de 10 vélos de route** (*plus deux offerts*) chez **Frog** pour prêt aux familles.

Proposition de nouveaux maillots. *Diaporama historique et projets*

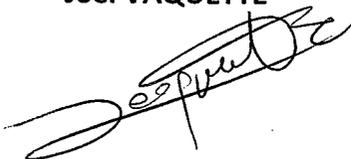
Une réflexion est engagée pour définir un nouveau design du maillot et le choix du fournisseur.

Clôture de la séance et apéritif.

A l'issue de l'assemblée générale, **se sont portés volontaires Laurent SAGNIERES** pour la section Route et **Julie PESCE** pour l'Ecole de cyclisme demandant à rejoindre le comité directeur, sans qu'un vote n'aie lieu.

Le secrétaire

Joël VAQUETTE



Le président

Rolf ILLMANN

